

musicien *formation* intervenant à l'école

DOCUMENT RÉALISÉ
PAR LE CONSEIL
DES CENTRES
DE FORMATION
DE MUSICIENS INTERVENANTS

JANVIER 2010



Les Centres de Formation de Musiciens Intervenant à l'école (Cfmi) sont nés, il y a vingt cinq ans, d'un projet porté par l'État et fondé sur le partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture.

L'objet de ce document est de montrer comment les valeurs fondatrices, confrontées à la réalité, restent le socle des mises en œuvre des plans de formation élaborés par les responsables de ces centres de formation, maintenant que 4000 musiciens intervenant à l'école sont sortis diplômés des neuf structures universitaires.

Ce document conçu en trois parties, présente l'état de leurs réflexions autour de trois questions :

- L'éducation musicale à l'école, quels fondements ?*
- La formation professionnelle du musicien intervenant : quelles conceptions, quelles valeurs communes sous-tendent les projets mis en œuvre dans chaque centre de formation ?*
- Le métier de musicien intervenant, comment a-t-il évolué et comment s'inscrit-il dans le contexte institutionnel d'aujourd'hui ?*



*La philosophie commence quand les choses ne vont plus de soi,
quand ce qui paraissait à tous évident, cesse de l'être.*

Olivier Reboul, Les valeurs de l'éducation

Rappel historique

En créant les centres de formation de musiciens intervenant à l'école, l'État se fixait deux grands objectifs :

LA GÉNÉRALISATION DE L'ÉDUCATION MUSICALE : faire en sorte que tous les enfants scolarisés en primaire puissent pratiquer la musique dans leurs écoles en l'inscrivant dans la richesse d'un territoire et en bénéficiant du concours de musiciens qualifiés.

UNE APPROCHE GLOBALE ET CONTEXTUALISÉE DE L'ÉDUCATION MUSICALE : à l'école, les enfants doivent être initiés à des formes d'expression et à des langages divers. Ils doivent pouvoir vivre des expériences où la pratique artistique est centrale et première, mettant en jeu le corps, la sensibilité, la maîtrise progressive de techniques. Cette pratique est elle-même porteuse d'une dimension culturelle, faisant converger les savoirs sur les œuvres du patrimoine et la découverte de la création contemporaine. Elle permet le développement d'une véritable éducation esthétique, facteur d'émancipation et de singularité.

3

Sur le plan institutionnel, cela s'est traduit par plusieurs mesures :

LA CRÉATION DE STRUCTURES DE FORMATION interministérielles, les Cfmi implantés au sein des universités, ayant mission d'inventer une formation en réponse à ces nouvelles attentes.

LA PÉRENNISATION D'UN NOUVEAU CORPS PROFESSIONNEL, les musiciens intervenant à l'école. Ces acteurs apportent leur concours à la mise en œuvre de projets d'éducation musicale élaborés avec les enseignants de l'école primaire et plus largement les professionnels de l'enfance, contribuant au développement de l'action culturelle au sein d'un territoire.

LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ENTRE MINISTÈRES (notamment l'Éducation nationale, les Enseignements Supérieurs et la Culture) d'une part et d'autre part, entre l'État et les collectivités territoriales.



À LA CRÉATION DES CFMI

Les Cfmi ont été créés au moment où l'école considérait les activités d'éveil comme facteur d'épanouissement des possibilités d'expression. Les termes de *créativité* et d'*imagination créatrice* apparaissaient pour la première fois dans les textes officiels pour les arts plastiques et la musique.

Les fondements de l'éducation musicale

Dans ce contexte d'ouverture durant les années 70-80, les expériences mettant en relation l'école et les partenaires culturels ont été foisonnantes. Elles ont prouvé leur pertinence en donnant lieu à d'autres modèles pédagogiques et d'autres orientations musicales résolument contemporaines, en phase avec la politique de création et de diffusion conduite par les structures culturelles.

Ces expériences qui reposaient initialement sur le principe de la réception directe des œuvres ont progressivement évolué, accordant une priorité aux démarches actives et à l'expression des élèves, dans l'esprit de l'éducation populaire.

L'acte de naissance des Cfmi a répondu en 1983 à la nécessité d'organiser une profession qui s'était constituée à partir de situations hétérogènes, sans que ses acteurs n'aient reçu de réelle formation adaptée et reconnue par les ministères de tutelle (Éducation nationale et Culture).

AUJOURD'HUI

Forts de leur analyse de ces évolutions, les Cfmi accordent une importance primordiale aux démarches d'invention comme moyen d'appropriation ou démarche d'apprentissage.

Ils estiment que l'expérience sensible est un préalable à tout apport technique ou théorique et que les démarches faisant appel à l'oralité sont prioritaires dans le processus d'apprentissage musical.

Ils privilégient les situations où les enfants sont invités à vivre concrètement des expériences musicales diverses, inscrites dans des réalités artistiques et culturelles existantes, dans une société à un moment donné.

Enfin ils privilégient les situations qui aident les enfants à faire le lien entre trois types d'expériences: **PRATIQUER LA MUSIQUE** (interpréter, improviser, composer...) en s'ouvrant à divers champs esthétiques, **SE CONFRONTER AUX ŒUVRES** (éprouver, recevoir, analyser), **METTRE À DISTANCE CETTE EXPÉRIENCE** (nommer, comparer, réfléchir, situer dans le temps et dans l'espace, développer une relation intelligente au monde)¹.

L'acte artistique est l'occasion pour l'enfant de se vivre comme un être «au présent» avec son regard sensible sur le monde et sa manière de l'exprimer qui lui appartient en propre. Il s'agit donc tout autant d'inviter l'enfant à vivre des expériences musicales dans un collectif (notamment le groupe-classe) que de mettre en valeur sa manière propre et particulière de s'en emparer.

Considérant que l'on ne peut «apprendre à faire de la musique» sans «faire de la musique», les Cfmi sont attachés à l'esprit de la pédagogie de projet. Conçu à partir du vécu des enfants, le projet est le vecteur d'organisation des contenus et des situations d'apprentissage. Tout en étant une stratégie pour que s'acquièrent et s'évaluent des compétences, cette démarche de projet favorise l'engagement et la motivation des enfants. L'aventure du partage d'un objet artistique, le concert ou toute autre forme de restitution, étant au centre du processus éducatif lui-même.

Le principe de la collaboration entre un professeur des écoles et un musicien intervenant donne une dimension nouvelle à l'enseignement musical à l'école. Ensemble, le professeur des écoles et le musicien intervenant recherchent comment peuvent s'interpénétrer dans un acte éducatif deux systèmes de valeurs, esthétique et démocratique. L'exigence artistique et l'égalité d'accès à la culture, la singularité et la constitution d'une culture commune, l'innovation et l'héritage, sont autant de points à partir desquels ils réfléchissent pour élaborer des projets en partenariat avec divers acteurs culturels locaux.

1. Cf. Conseil des Cfmi, *Musiques à l'école, référentiel de compétences «musique» pour l'enfant*, Éd. Fuzeau, 2000

Conceptions et valeurs de la formation

Les concepteurs des plans de formation des neuf Cfmi vivent d'une tension constructive entre les apports de la création artistique, des sciences de l'éducation et de la musicologie pour nourrir leur réflexion sur la pédagogie musicale. Ils s'appuient sur les textes officiels émanant de leurs ministères de tutelle (chartes, schémas, programmes...). Ils proposent des situations de formation professionnelle qui permettent de vérifier la validité de ces concepts sur le terrain.

Préparer les étudiants aux réalités professionnelles

Ils tiennent compte de la réalité sociale et professionnelle du métier de musicien intervenant ainsi que de ses évolutions sans perdre de vue les valeurs de l'éducation. C'est à partir de cet ensemble de données qu'ils définissent constamment leurs objectifs de formation.

Ils élaborent des parcours de formation qui correspondent aux situations professionnelles que rencontreront les étudiants. Ils permettent aux musiciens, dont les profils et les identités sont variés, de développer leurs compétences professionnelles telles qu'elles sont définies dans le référentiel de compétences¹.

Ils sont en constante recherche de stratégies pour que les étudiants mettent en perspective leur investissement personnel dans le projet de formation avec la prise de connaissance progressive des réalités professionnelles. Ils cherchent à articuler la formation artistique et pédagogique, qui laisse place à l'expérimentation et aux erreurs possibles, et le lieu de leur futur engagement professionnel.

Ils veillent à ce que les étudiants sachent collecter des informations et analyser des données liées à l'environnement professionnel. Ils s'assurent que les étudiants puissent concevoir des actions à partir des données du terrain et qu'ils sachent identifier les partenaires potentiels avec qui ils pourront être amenés à mener des projets.

1. Cf. Conseil des Cfmi, *Métier, musicien intervenant à l'école*, avril 2005

**Préparer
les étudiants
à inventer
et à faire évoluer
leur métier**

Les Cfmi partagent une même conception de la formation où la logique de l'expérimentation est centrale, où les étudiants apprennent à «mettre en culture» ce qu'ils sont comme musiciens et à «cultiver leur singularité». Ils amènent ainsi les étudiants à vivre des démarches pour eux-mêmes avant d'inventer à leur tour des situations d'enseignement adaptées à divers contextes.

Ils initient de nombreuses actions fondées sur l'idée d'émancipation à l'égard des évidences et des modèles artistiques ou éducatifs. Ils placent les démarches d'invention au cœur de leur projet de formation.

Ils permettent aux étudiants de s'interroger sur les systèmes et les méthodes pédagogiques, les pratiques et les modèles artistiques, les produits culturels et le marché de l'art, les politiques culturelles et l'éducation populaire, les cultures dans leur diversité...

Ils organisent des temps de formation qui sont également l'occasion pour les étudiants d'interroger les pratiques spontanées et premières des enfants. Les étudiants sont conduits à faire évoluer leur rapport au «faire et entendre» de la musique, et à partir de ces expériences, ils apprennent à révéler et à analyser aussi la diversité des rapports que les individus entretiennent avec le musical et l'apprentissage, dans leur dimension émotionnelle, poétique, sensorielle, intellectuelle...

Ils proposent diverses situations musicales et pédagogiques tout au long de la formation qui sont toujours suivies d'un temps de mise à distance de ce qui est mis en jeu. C'est ainsi que les étudiants se construisent des outils méthodologiques rigoureux et acquièrent progressivement une compétence de praticien réfléchi.

L'identité musicale, pédagogique et professionnelle ne peut émerger et se révéler chez les jeunes musiciens étudiants que dans le cadre d'une formation pensée dans une unité de temps et d'espace et dans une globalité. Cette conception, à l'opposé d'un morcellement des unités de formation, est gage de la cohérence et de la solidité des acquis des étudiants. La globalité et la cohérence n'excluent pas de proposer aux étudiants des parcours diversifiés. Les responsables des formations conçoivent des stratégies d'enseignement qui aident les étudiants à opérer des transferts entre formation artistique, formation pédagogique et formation professionnelle.

Rechercher des organisations de formation cohérentes avec le métier et sa pratique

La spécificité du métier impose de penser la formation dans l'articulation entre la pratique artistique, les apports théoriques et méthodologiques et la pratique pédagogique sur les terrains de stages. Les responsables des Cfmi sont les garants d'une cohérence des contenus de formation à court, moyen et long terme. De même, c'est dans l'interaction entre l'offre de formation et les attentes ou besoins étudiants qu'ils déterminent les principes de régulation pédagogique, d'évaluation et de certification.

La coopération du musicien intervenant avec l'enseignant de l'école prend forme autour de la démarche de projet. Ensemble, ils seront amenés à définir des objectifs d'apprentissage et seront attentifs aux progrès des enfants. Ensemble ils élaboreront des stratégies pour que les enfants élargissent leur réseau de références et se construisent un véritable parcours artistique et culturel. Les responsables de Cfmi pensent également la formation en termes de projet. L'inscription de projets ancrés dans une réalité locale avec des artistes et professionnels de la culture donne sens aux divers contenus de la formation et permet aux étudiants d'acquérir des compétences de musiciens acteurs du développement culturel et de l'enseignement partagé de la musique.

En cohérence avec les valeurs éducatives défendues, les responsables portent une attention particulière :

À LA DIMENSION DE LA PÉDAGOGIE DIFFÉRENCIÉE en prenant en compte l'identité de chaque étudiant, en mettant en place des formes personnalisées d'accompagnement et de tutorat sur les terrains de stage, en favorisant les liens entre diplômés et étudiants. Ces stratégies doivent être éprouvées par les étudiants pour qu'ils puissent être sensibles à leur tour, à la diversité des démarches, des contextes, des publics et des demandes,

À L'INTER-FORMATION ET AU TRAVAIL EN ÉQUIPE, au sein d'une promotion pendant la formation mais aussi sur le terrain professionnel,

AUX PROCÉDURES D'ÉVALUATION et à leur cohérence avec les fondements de la formation. Une place est accordée à l'autoévaluation, à l'évaluation formatrice et à l'évaluation sommative à partir de critères précis, observables et communicables.

Évolution et inscription du métier dans le contexte institutionnel d'aujourd'hui

Les responsables des Cfmi développent des liens avec toutes les structures qui peuvent constituer des relais à l'insertion professionnelle. Quand ces structures n'existent pas, ils prennent directement en charge ce travail d'interface entre les employeurs potentiels et les diplômés.

Ils mettent en place de nombreuses stratégies pour informer les responsables des collectivités et faire connaître les diverses facettes du métier (colloques, manifestations, conférences, journées professionnelles...). Ils garantissent une insertion professionnelle réussie de leurs étudiants et aident à la construction de leur projet professionnel. Enfin ils assurent un service d'aide à l'intégration et un suivi dans leur vie professionnelle.

Après la création de la filière culturelle de la fonction publique territoriale, la question du statut des musiciens intervenants, si elle est limpide dans les textes qui régissent l'emploi, nécessite encore qu'elle soit précisée du côté de certains employeurs. Les responsables des Cfmi sont attentifs à ce que les diplômés maîtrisent les outils d'un dialogue avec les employeurs, basé sur la connaissance des cadres institutionnels légaux.

La diversité des profils de postes, telle qu'elle apparaît dans les enquêtes de suivi des diplômés, montre à quel point le métier continue d'évoluer, sans pour autant s'écarter de ses missions fondamentales.

L'offre culturelle sur un territoire donné (commune ou regroupement de communes, département, région) conjugue l'action d'acteurs divers, parfois nombreux, au sein de réseaux. Les musiciens intervenants titulaires du DUMI, par leurs compétences plurielles, sont placés au cœur des réseaux ainsi constitués. S'ils continuent à exercer prioritairement leur activité à l'école

primaire, force est de constater que la spécificité de leurs compétences incite les employeurs à leur confier d'autres tâches. C'est tout naturellement vers le musicien intervenant que se tournera le responsable d'une structure de diffusion pour inventer des situations originales de rencontre entre l'œuvre, l'artiste et le jeune spectateur. C'est également vers lui que se tournera le directeur de l'école de musique pour assurer un travail de sensibilisation et d'initiation auprès de publics plus éloignés de cet établissement d'enseignement.

Le témoignage des élus, qu'ils s'expriment sur la question des orchestres à l'école, de l'accès de la musique aux enfants handicapés ou hospitalisés, de l'ouverture aux musiques actuelles, des classes à horaires aménagés ou d'autres projets musicaux originaux, fait ressortir à quel point **LA PRÉSENCE ACTIVE DES MUSICIENS INTERVENANTS TITULAIRES DU DUMI EST DEVENUE GARANTE D'UN TRAVAIL QUI PLACE L'ENFANT AU CŒUR DE SA PROPRE DÉMARCHE ARTISTIQUE**. Leur polyvalence artistique et instrumentale en particulier est un atout fondamental.

Et pour les années à venir...



Au-delà de leur mission première qui consiste à assurer la formation diplômante – initiale ou continue –, les responsables de Cfmi ont initié et développeront encore, diverses actions de formation continue tout au long de la vie.

La recherche, l'innovation, l'adaptation permanente aux contextes éducatifs, à l'environnement local, culturel et artistique fondent la légitimité même de l'action des musiciens intervenants. Il est essentiel que ces musiciens restent attentifs aux évolutions du spectacle vivant et qu'ils s'enrichissent eux-mêmes en permanence afin d'élargir leur palette de propositions faites aux enfants.

Il est également essentiel que les musiciens intervenants poursuivent le travail de réflexion avec d'autres professionnels de l'éducation – leurs pairs, enseignants, artistes-enseignants, conseillers pédagogiques, inspecteurs – sur les contenus, stratégies et situations d'apprentissage, sur leur mise en œuvre et sur l'analyse de leur portée en termes d'acquisition de savoirs et savoir-faire. Plus globalement, il importe qu'ils puissent échanger sur leur pratique et qu'ils mettent en regard leurs questionnements avec les recherches menées dans divers domaines.

Enfin, il est nécessaire qu'ils développent leur aptitude à analyser les évolutions du système éducatif, de l'enseignement spécialisé, des structures chargées de la diffusion musicale. Tout en préservant les valeurs fondatrices de *l'éducation artistique et culturelle*, les musiciens intervenants doivent être en mesure de s'adapter et de proposer des situations toujours pertinentes.

Les Cfmi prennent en charge ce suivi et auront à le développer, le plus souvent en partenariat avec d'autres organismes et en cohérence avec les orientations de leurs universités respectives en matière de formation tout au long de la vie.

À un moment où la formation professionnelle des enseignants en France connaît des évolutions, les responsables des Cfmi souhaitent, par ce document, réaffirmer un certain nombre de fondements et de valeurs qui, d'un avis unanime, ont fait la preuve que formation universitaire et formation professionnelle peuvent se conforter dans une exigence partagée. Au quotidien l'action des musiciens intervenant à l'école prouve que cette alchimie est à l'œuvre.

C'est pourquoi les responsables des Cfmi tiennent à maintenir cette dynamique d'échange avec leurs tutelles et avec les divers partenaires institutionnels locaux, participant activement à la réflexion sur les politiques d'éducation artistique et leurs mises en œuvre dans les territoires. Ils mettent ainsi à profit l'autonomie et la confiance que les ministères leur ont accordées depuis leur création.



Les centres de formation de musiciens intervenants

Aix-Marseille

29, avenue Robert Schumann
13621 Aix en Provence Cedex 01
Tel. +33 (0)4 42 95 32 40
Fax +33 (0)4 42 95 32 60
cfmi@univ-provence.fr

Lille

Domaine universitaire du Pont de Bois
BP 149 – 59653 Villeneuve d'Ascq
Tel. +33 (0)3 20 41 73 14
Fax +33 (0)3 20 43 73 20
muriel.depoorter@univ-lille3.fr
<http://www.univ-lille3.fr/cfmi>

Lyon

95 boulevard Pinel
69677 Bron
Tel. +33 (0)4 78 29 07 21
Fax +33 (0)4 78 39 31 75
cfmi@univ-lyon2.fr
<http://www.cfmi-lyon.fr>

Paris

Bâtiment 498 – 91405 Orsay Cedex
Tel. +33 (0)1 69 15 62 80
Fax +33 (0)1 69 15 45 49
nathalie.morette@u-psud.fr
<http://www.u-psud.fr/Orsay/Formations.nsf/Generalites/DUMI>

Poitiers

85, route du Deffend
86550 Mignaloux-Beauvoir
Tel. +33 (0)5 49 36 61
Fax +33 (0)5 49 46 30 27
cfmi@univ-poitiers.fr
<http://www.sha.univ-poitiers.fr/cfmi>

Rennes

Place du Recteur Henri Le Moal
CS 24307 – 35043 Rennes Cedex
Tel. +33 (0)2 99 14 20 22
Fax +33 (0)2 99 14 20 20
cfmi@uhb.fr
<http://www.uhb.fr/cfmi>

Strasbourg

1 rue Froelich BP 20186
67600 Sélestat
Tel. +33 (0)3 88 92 34 44
Fax +33 (0)3 88 92 03 07
cfmi@unistra.fr
<http://machiavel.u-strasbg.fr/cfmi>

Toulouse

5 allée Antonio Machado
31058 Toulouse Cedex 9
Tel. +33 (0)5 61 50 45 43
Fax +33 (0)5 61 80 46 83
ifmi@univ-tlse2.fr
<http://www.univ-tls2.fr/ifmi>

Tours

La Charmoise – 7 rue Jean Inglessi
37230 Fondettes
Tel. +33 (0)2 47 36 77 40
Fax +33 (0)2 47 42 21 38
cfmi@univ-tours.fr
<http://www.univ-tours.fr/cfmi>

Secrétariat permanent du Conseil des CFMI

CFMI - Université Lyon 2